 Direction des relations humaines	MEDECIN DU TRAVAIL <i>Direction des Relations Humaines</i>	Codification : P_REF
		Date d'application : P_APPLICATION_DATE
		Page : 1/2

	Nom	Fonction	Signature
Rédaction	Professeur DRUET CABANAC	Chef de service	
Vérification	Sandrine FILLON	Responsable recrutement, mobilité et accompagnement individuel	
Approbation	Laëtitia JEHANNO	Directrice des Relations Humaines	

PRESENTATION DU POSTE

Le CHU bénéficie d'un service de santé au travail autonome constitué de 2 médecins du travail, 1 interne de spécialité, 3 infirmières diplômées en santé au travail, 3 secrétaires et 2 psychologues du travail et clinicienne. Son activité concerne le suivi médical des agents du CHU. Le CHU emploie 6500 agents, et constitue le premier employeur de l'ex région Limousin.

Fonction :

Le médecin du travail, collabore avec l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail et participe au suivi des personnels hospitaliers et / ou des personnels des établissements sous contrat qui lui sont attribués. Ce suivi repose sur les visites médicales et des activités de tiers temps. Il participe également avec la direction des relations humaines, la coordination générale des soins et les directions fonctionnelles au maintien dans l'emploi et à l'évaluation des risques professionnels.

Métier : Médecin du travail (30120)

Relation hiérarchique

PU-PH responsable de service

Relations fonctionnelles

Equipe de l'espace santé au travail

Direction des relations humaines, Coordination générale des soins, directions fonctionnelles

Encadrement



Professionnels de l'établissement

Services supports de l'établissement

MISSIONS

Mission principale :

- Assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail et de la pénibilité du travail
- Réaliser les visites médicales régulières, les visites médicales d'embauche et de reprise après arrêt de travail, les examens médicaux préventifs
- Exercer une surveillance particulière pour les agents reconnus travailleurs handicapés, femmes enceintes, agents exposés à des risques spéciaux

  <p>Direction des relations humaines</p>	MEDECIN DU TRAVAIL <i>Direction des Relations Humaines</i>	Codification : P_REF
		Date d'application : P_APPLICATION_DATE
		Page : 2/2

- Conduire des actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs
- Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire
- Réaliser le suivi des vaccinations obligatoires,
- Procéder à des actions sur le milieu de prévention, de correction ou d'amélioration des conditions de travail
 - La visite des lieux de travail
 - L'étude de poste en vue de l'amélioration des conditions de travail, de leur adaptation dans certaines des situations ou du maintien dans l'emploi
 - L'identification et l'analyse des risques professionnels
 - La communication à l'employeur des rapports et études menées dans le cadre de son action en milieu de travail
- Réaliser et mettre à jour les documents en rapport avec le service santé au travail
 - L'élaboration et la mise à jour des fiches de poste adaptées
 - La rédaction du rapport annuel d'activité du service de santé au travail
 - La constitution du dossier médical en santé au travail et des fiches médicales d'aptitude
- La participation, notamment en liaison avec le médecin inspecteur du travail, à toutes recherches, études et enquêtes, en particulier, à caractère épidémiologique, entrant dans le cadre de ses missions
- Participer aux réunions du CHSCT

PARTICULARITE DU POSTE ET RISQUES PROFESSIONNELS LIES A L'ACTIVITE

Statut :

Statut de praticien hospitalier ou CDI en application de la grille des médecins du travail.

Forfait cadre

Formations obligatoires requises :

- Inscription à l'ordre des médecins qualifiée en médecine du travail
- Diplôme d'études spécialisées en médecin du travail (DES)
- Certificat d'études spéciales de médecine du travail (CES) ou collaborateur en Santé au Travail
- Diplôme européen de spécialiste en médecine du travail

PROFIL REQUIS

Formations – Qualifications (Savoir) :

Diplôme de médecin

Être diplômé du CES ou DES de Médecine du travail

Collaborateur Médecin avec une formation

Qualités professionnelles (Savoir-être) :

- Rigueur et sens du travail en équipe
- Sens moral et neutralité de jugement
- Secret professionnel